



Distr.
LIMITEE

T/COM.11/L.201
21 octobre 1955
FRANCAIS
ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE NOTABLES, SANTONS ET ANCIENS DE LA TRIBU AVERGHEDIR SAAD
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

Monsieur l'Administrateur de la Somalie, Mogadiscio

Copies pour information : Au Directeur des affaires intérieures, Mogadiscio
Au Conseil consultatif des Nations Unies, Mogadiscio

Nous, soussignés, notables, santons et anciens de la tribu Averghedir Saad, qui faisons paître nos troupeaux dans le district de Galcaïo, protestons contre la teneur du télégramme en date du 2 septembre qui a été envoyé directement à vous-même et pour information au Directeur du Bureau des affaires intérieures par un groupe d'hommes appartenant à la Ligue des jeunes Somalis dans le dessein d'empêcher que les personnes suivantes soient reconnues comme chefs :

Ali Omar	Giara Sed Auale	Bered Gullan
Abdille Gorod	Mohammed Mohamoud	Ali Dollei

Nous tenons au contraire à souligner que les personnes susmentionnées sont réellement des chefs qui ont déjà été reconnus par l'Administration et par la population, et que tous les documents concernant leur situation et ce qu'ils ont fait se trouvent dans les dossiers de la Direction des affaires intérieures.

Nous confirmons ce que les chefs ont déclaré oralement à M. Bernardelli, Directeur des affaires intérieures à Galcaïo, ainsi que les termes de la pétition du 19 août 1955^{1/} adressée à vous-même et dont copie a été envoyée pour information à la Direction des affaires intérieures et au Conseil consultatif des Nations Unies. Nous déplorons toute la campagne de la Ligue des jeunes Somalis contre les chefs et la propagande que ce parti ne cesse de mener contre nos travaux, à la ville comme à la campagne.

Comme les chefs refusent de tenir des chirs illégaux ou de falsifier les chiffres de la population, ils sont de ce fait en butte à la haine de ce parti et sont souvent victimes d'agressions.

Nous vous demandons que l'on procède à un nouvel examen de plusieurs questions et que l'on empêche les empiètements du parti de la Ligue des jeunes Somalis, sinon l'Administration se trouvera bientôt placée devant une agitation et des effusions de sang dont nous avons horreur et que nous essayons de prévenir.

Il est donc nécessaire que l'Administration prenne des mesures directes pour mettre fin à toutes les pressions illégales et pour permettre à tous les citoyens d'exprimer leurs vues librement. Sinon, la confusion règnera et l'Administration italienne sera responsable de tout incident éventuel.

Nous retournons dans nos foyers avec l'espoir que vous interviendrez et que vous restaurerez la confiance et la sécurité dans cette région très troublée.

Veillez agréer, etc.

Galcaïo, le 5 septembre 1955.

(Signé) : Chaour Roble (empreinte digitale)
Cheik Said Sahal (signé en arabe)
Elmi Roble (empreinte digitale)
et quarante-six autres signataires

^{1/} Note du Secrétariat : voir T/PET.11/602.